



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

N° 2023/132

Objet : Economie : Inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Vu l'article L 318-8-2 du Code de l'urbanisme,

Monsieur le Président rappelle l'obligation faite aux EPCI de réaliser un inventaire des ZAE sur leur territoire afin d'évaluer les locaux vacants qui s'y trouvent. Il précise que l'objectif de cette démarche est de lutter contre l'artificialisation des sols dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, conformément à l'article 191 - loi CLIRE, par l'analyse foncière locale et la planification d'opérations d'aménagement.

Cet inventaire s'est déroulé sur les unités foncières de l'aire géographique concernée par la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ), du mois d'août au mois d'octobre 2023. La consultation des propriétaires et occupants s'est déroulée sur une période d'au moins trente jours.

Monsieur le Président informe ensuite qu'il ressort de cette étude menée en interne un rapport faisant apparaître un taux de vacance des locaux faible sur notre territoire (4 %).

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver l'inventaire des Zones d'Activités Economiques de la CCLPA, comme joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'inventaire des Zones d'Activités Economiques de la CCLPA,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christian MONTAGNE